

## DÉCISION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN

### DG 2505-05-2020 Nomination d'une représentante de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin au sein du Conseil d'administration de la Fondation de la Corporation des services universitaires en Chaudière-Appalaches (FCSUCA)

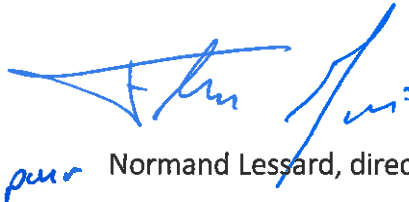
**CONSIDÉRANT QUE** l'article 315 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule que le mandat des commissaires des commissions scolaires francophones prend fin dès le 8 février 2020.

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule qu'à compter du 9 février 2020 et jusqu'au 15 juin 2020, le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires.

Le directeur général, monsieur Normand Lessard, procède à la nomination suivante :

**QUE** madame Suzie Lucas, directrice générale adjointe de la CSBE, occupe le siège de la CSBE au sein du Conseil d'administration de la FCSUCA.

Copie certifiée conforme  
Ce 5<sup>e</sup> jour du mois de mai deux mille vingt

  
pour Normand Lessard, directeur général

  
Marie-Ève Dutil, directrice par intérim  
Secrétariat général et services corporatifs